

*L'Adresse*

Personne, je pense, n'aime voir une situation économique comme celle que nous vivons et il faut tenter de trouver des solutions pour essayer de résorber la croissance du taux de chômage, faire en sorte que les gens puissent davantage avoir des emplois et pour qu'ils puissent s'épanouir à l'intérieur du Canada.

Cela dit, je parlerai aussi de prospérité, monsieur le Président, puisque nous nous sommes fixé des objectifs. D'ici l'an 2000, entre autre, nous voudrions atteindre 2,5 millions en termes de création d'emploi. Nous nous sommes fixé aussi des objectifs pour essayer d'augmenter, d'ici l'an 2000, de 25 p. 100 le revenu réel des Canadiens. Mais tout ça est lié à la question de l'unité canadienne. Si on ne trouve pas de solution dans les 18 prochains mois, il n'y aura rien pour régler tout ça. Au contraire, le Québec et l'ensemble du Canada vivront des difficultés.

Dans le discours du Trône, on fait aussi référence à un élément important qui est celui de l'éducation dans lequel notre gouvernement parle d'objectifs nationaux en matière d'éducation. Cela fait sursauter bien des gens de voir que notre gouvernement parle de cet aspect, alors que c'est de juridiction provinciale, particulièrement au Québec. Mais au fond, au contraire, dans le présent débat, quand on parle de partage des pouvoirs dans la Constitution, on doit revoir l'ensemble de la question des pouvoirs. Est-ce qu'effectivement il est bon et souhaitable que le Canada établisse des normes nationales et demande aux provinces, par la suite, d'appliquer ces dites normes en fonction des caractéristiques propres à chaque province? Donnons-nous un exemple: la santé. C'est le gouvernement central qui fixe les normes, les objectifs, en terme de santé et qui dit aux provinces: Vous les appliquez maintenant en fonction de vos besoins. Le Québec a son propre système de santé qui fonctionne et dont il se fait même un instrument de fierté.

Bien sûr, graduellement, il faut changer. Il faut évoluer en fonction des besoins actuels de notre société. Le Québec veut faire certains changements. Est-ce que nos normes nationales en matière de santé devraient être revues, devraient être corrigées? Pourquoi pas?

La même chose s'applique au niveau de l'éducation. Idéalement, au lieu que chaque province ait ses propres normes, qu'il n'y ait aucun lien entre tout ça, est-ce qu'il n'est pas temps de penser que peut-être, effectivement, cela serait nettement meilleur si nous avions des objectifs nationaux en matière d'éducation?

Quand on parle de libre-échange, quand on parle de faire des échanges sur le plan économique, entre les provinces, quand on dit que l'article 6(2)a) de la Constitution stipule que chaque Canadien peut s'implanter dans n'importe quelle province au pays, alors si votre enfant part d'une province avec un système d'éducation et qu'il arrive dans une autre province avec des choses complé-

ment différentes, qu'il n'y a pas d'objectifs nationaux, qu'il n'y a pas d'unité dans tout cela, est-ce que cela est bien ou n'y aurait-il pas lieu de regarder en profondeur comment changer cela? Mais cela ne doit pas être le fédéral qui doit dire: Voici la vraie norme, voici de quelle façon nous devons l'appliquer à l'avenir. Cela ne doit pas se faire de façon unilatérale par nous, mais en collaboration et en coordination avec les ministres des provinces respectives. Ces gens-là devraient regarder ensemble quelles sont ces normes dites nationales que nous devrions avoir. De plus, elles devraient être révisées périodiquement, parce qu'il ne sert à rien d'avoir des normes, d'avoir un idéal que personne ne peut atteindre, si les provinces n'ont pas l'argent nécessaire pour les rejoindre.

Alors quand on parle de réforme constitutionnelle, avec le changement qui s'en vient, il faut revoir tout cela.

• (1540)

Je pense encore, monsieur le Président, que la prochaine Constitution—il y en aura une nouvelle—que le Québec va être à l'intérieur, va y souscrire. Elle ne sera pas parfaite, mais si on réussit à modifier en même temps notre formule d'amendement constitutionnel pour faire en sorte de nous sortir du carcan de l'unanimité, à ce moment-là, aussi imparfaite que pourrait être notre prochaine Constitution, elle pourra au moins permettre d'effectuer des changements dans le futur.

J'ajoute, monsieur le Président, un point que je tenais à soulever parce que les collègues, tout à l'heure, ont parlé de péréquation au niveau des provinces, et c'est un point important. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de lire dans un journal de chez moi, dans le comté de Jonquière, dans le journal *Le Réveil*, un éditorial de M. Marcel Martel qui disait ceci: «Les Conservateurs versent 548 \$ par habitant au Québec et 1 652 \$ par habitant aux Terre-Neuviens. C'est Clyde Wells qui doit bien rire grâce aux Conservateurs. Allez-y comprendre quelque chose».

On a là un exemple, monsieur le Président, de mauvaise compréhension de ce que sont les transferts aux provinces. Il y a trois types de transferts aux provinces: il y a le financement des programmes établis; il y a la péréquation; et il y a le régime d'assistance publique.

Le financement des programmes établis, c'est quoi, cela? C'est de l'argent qu'on donne aux provinces, entre autres, pour les soins de santé et pour l'enseignement postsecondaire. Là-dessus, en 1991-1992, il y a 20 milliards, dont 5 milliards vont au Québec. La péréquation, c'est le deuxième plus important programme de transfert aux provinces. Là-dessus, il y a 8 milliards, dont 3,8 milliards vont au Québec et 938 millions à Terre-Neuve. Et c'est cela, monsieur le Président, quand on parle d'utiliser des chiffres de façon trompeuse. Aller dire que le Québec reçoit juste 548 \$ par habitant et les gens de Terre-Neuve, 1 652 \$, c'est comme si nous, au Québec, n'avions rien. Un instant! À Terre-Neuve, ils ont une population de 560 000; multipliez 560 000 par 1 652 \$ et